

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

Vol. VI

MONTREAL, 10 FEVRIER 1891.

No 6

PAIX

On a grossièrement insulté un homme qui avait accompli un acte religieux que lui commandait sa conscience.

On a eu tort.

On a été fouiller dans l'histoire des ancêtres de cet homme, et l'on s'est rappelé que son père avait également cru devoir céder aux conviections qui l'animaient.

On a eu tort une fois de plus.

Que nous importe donc à nous, laïques, à nous qui n'avons rien à voir avec les revenus ecclésiastiques, les dîmes ou les prébendes, que nous importe un homme de moins dans telle ou telle dénomination religieuse, pourvu que l'humanité soit sûre de compter dans ses rangs un défenseur et que les libertés ne perdent pas un avocat.

Mais, nous dit-on, c'est un catholique de moins; tant pis pour lui. Si c'est l'église catholique qui est la meilleure, pourquoi l'église se plaindrait-elle? C'est celui qui la quitte qui y perd.

Au lieu de cela, nous voyons des injures et des invectives, on bave sur le nom des Papineau, le nom le plus glorieux, le plus généreux qui ait jamais résonné dans notre pays.

Et, en face de cette infamie, dans toute la presse quel méprisant silence, quelle ignominieuse ingratitude!

Deux journaux français, deux seulement ont élevé la voix, et leur cause est si belle que

nous devons inscrire leur nom aux archives du courage civique.

L'ancien *Echo de Deux-Montagnes*, la *Liberté* de Ste Scholastique, a dit :

M. Amédée Papineau, seigneur de Montebello, vient d'abjurer la foi catholique pour embrasser la religion presbytérienne.

Nous ne voyons en cela qu'un acte privé accompli par un homme privé, et nous sommes d'opinion que ni l'un ni l'autre ne relèvent de l'opinion publique.

Toutefois, la *Minerve* s'est emparée de cet événement pour jeter de la boue à un honnête citoyen, pour fouiller dans les replis intimes de sa vie domestique, et même pour insulter à la mémoire du grand Papineau, l'héroïque lutteur des mauvais jours.

Nous ne pouvons priser les écrits de notre confrère sur l'abjuration du seigneur de Montebello, que comme l'émanation d'un crétinisme concentré, comme la clameur haineuse d'un despotisme qui bientôt n'aura plus cours et qu'enfin comme l'expression brutale d'une intolérance cuirassée d'hypocrisie.

Nous sommes partisans de toutes les libertés, et nous croyons avec Lacordaire que la liberté religieuse n'est rien autre chose que le respect des convictions d'autrui.

Chacun a sa raison, chacun a sa conscience; et si un homme, à l'aide de ces précieux attributs, réussit à se forger des opinions sincères et arrêtées, nous nous demandons pourquoi nous ne les respecterions pas.

Louis Joseph Papineau a cru devoir mourir sans recevoir le saint viatique, et, à notre sens, ça ne fait pas de tache sur son nom et son souvenir. Au point de vue catholique, c'est bien pénible; mais au point de vue des principes, c'est être conséquent. Ce puissant homme d'état s'est nourri l'intelligence chez les encyclopédistes; il a passé sa vie sans croire aux hommes tout en croyant à Dieu, et on aurait voulu qu'à la dernière minute de son existence il reniât cinquante années de libre-pensée par un acte d'hypocrisie, peut-être par un sacrilège.

Il ne croyait pas, il ne pouvait pas croire; et était-ce sa faute, au vieux tribun, si Dieu lui avait donné

une intelligence pour analyser et apprécier les choses autrement que le fait M. Jos. Tassé?

La *Minerve* est dans les patates quand elle dit que Papineau a défié Dieu au seuil de l'éternité, et elle joue à l'imposture quand elle l'envoie en enfer.

Qui sait ce qui s'est passé dans l'âme du grand patriote au moment suprême?

Que M. Amédée Papineau, allant plus loin que son père, ait changé de religion, c'est son affaire. Tout homme est libre d'adorer Dieu à sa façon et d'avoir les croyances qu'il lui plaît.

Pourquoi insulter ceux qui ne pensent pas comme nous, qui n'ont pas les mêmes prières, mais qui implorent le même Christ?

Autrefois, à la faveur des ténèbres de l'ignorance, on dressait des bûchers pour y faire périr ceux qui se permettaient d'avoir un culte qui n'était pas catholique; sous Louis XIV on les mettait au ban de la nation.

Mais les idées ont fait du chemin depuis; le soleil de la tolérance et de la charité a fait descendre quelques rayons bienfaisants sur notre misérable planète, et les croyances honnêtes sont désormais libres.

N'a-t-on pas vu, il y a quelques mois, le pape Léon XIII se déclarer satisfait de ce que Renan était mort sans confession! Et pourquoi? Parce que, dit le Saint Père, cela prouvait que l'auteur de la *Vie de Jésus* avait été sincère dans son doute.

Messieurs de la *Minerve*, vous devriez savoir que Dieu n'a jamais condamné aux supplices de sa géhenne les hommes de bonne volonté. Ce qui est vrai pour Renan doit être vrai pour Papineau, pour Lamennais et autres.

Si nous regrettons profondément l'abjuration de M. Amédée Papineau, nous ne lui prodiguerons jamais l'injure de l'infamie. Le seigneur de Montbello est un homme, un travailleur, un studieux, un convaincu; il savait ce qu'il faisait lorsqu'il a abjuré, et il mérite toujours qu'on le respecte.

Un homme de bien et un chrétien n'est jamais un renégat.

Voilà ce que disait un de nos jeunes organes du libéralisme, et, s'il ne fut pas le seul, il ne trouva qu'un compaguon, la *Sentinelle* de Montmagny, avec laquelle nous nous réjouissons de nous trouver maintenant d'accord après une divergence qui nous fut fort sensible:

Un M. Papineau, fils du grand patriote de 1837, vient d'entrer dans l'église Presbytérienne. Disons de suite qu'il n'a jamais — à proprement parler — appartenu à l'église catholique. C'est sans doute un acte blâmable de sa part, mais dont il doit être seul à porter la responsabilité.

La *Minerve* n'est point de cette opinion. Elle a profité de cette circonstance pour exhumer la mémoire de L. J. Papineau, et l'insulter. Elle va plus loin: elle veut tenir le parti libéral responsable.

Parceque le catholique a manqué à son devoir suprême, est-ce une raison pour mettre en oubli les

immenses services que Papineau, le patriote, a rendu à sa race? N'oublions pas que c'est de lui que Fréchette a dit:

“ Il fut toute une époque, et longtemps notre race
N'eut que sa voix pour glaive et son corps pour cuirasse.”

Oui, malgré ses erreurs, il faut savoir se rappeler que c'est lui qui brisa, au péril de sa vie, le joug de fer sous lequel nous tenait alors l'Angleterre; c'est lui qui nous a conquis ces libertés constitutionnelles dont nous sommes si justement orgueilleux aujourd'hui.

Voici, du reste, ce que Turcotte, dans son livre *Le Canada sous l'Union*, dit de lui:

“ Les Canadiens avaient accueilli avec joie la rentrée récente sur la scène politique de M. Papineau. Son nom était si populaire qu'il pouvait se faire élire dans n'importe quel comté du Bas-Canada. Cet illustre patriote avait pendant plus d'un quart de siècle guidé ses concitoyens dans les grandes luttes dirigées contre l'oppression et l'injustice. Il avait su faire respecter le nom Canadien; sa parole éloquentة avait eu le plus grand retentissement et parmi ses concitoyens et à l'étranger; elle avait soulevé les masses en faveur de la cause qu'il avait embrassée. Les malheurs de 1837-38 survinrent, et M. Papineau prit le chemin de l'exil.”

Voilà l'homme sur lequel la *Minerve* déverse sa bave. Il n'y a pas lieu de s'étonner quand on songe que c'est la même feuille qui a insulté aux cendres vénérées du Dr Chénier, ce noble patriote qui donna fièrement sa vie pour la conquête de nos libertés.

Puisque la *Minerve* veut troubler la paix des morts illustres du parti libéral, elle ne devra pas s'étonner si nous usons de représailles.

S'il est un homme qui a toute l'admiration de la *Minerve*, c'est assurément M. DeBoucherville.

Ignorc-t-elle que le père de celui-ci a été enterré dans son champ, qu'il est mort en voltairien comme il avait vécu? Sur son lit de mort, alors qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre, le vénérable curé Pepin se rendit auprès de lui pour lui arracher un aveu de foi, de repentir. Comme M. DeBoucherville avait la langue paralysée, M. Pépin mit sa main dans la sienne, et lui dit: “ Si vous croyez en Dieu, serrez-moi la main.” Or, pour bien exprimer qu'il n'y croyait point, il ouvrit sa main toute grande.

Les anciens du village de Boucherville se rappellent encore cette scène douloureuse.

Quelques jours après, sa famille allait déposer ses restes dans un coin de son champ.

La *Minerve* veut-elle un exemple plus récent? Prenons le cas de Sir E. Cartier, qui fut pendant vingt ans le chef des bleus dans cette province. Aurait-elle par hasard oublié qu'il termina sa vie par une infamie? Ne se rappelle-t-elle pas de son fameux testament? Il a pourtant bien fait du bruit alors. Dans ce testament, qui sera à jamais une tache sur sa mémoire, il déshéritait sa femme, et confiait la garde de ses jeunes filles à une femme, bien connue à

Montréal, qui avait été sa maîtresse, sa concubine reconnue pendant les dernières années de sa vie.

Est-ce là un patriote suivant les goûts de la *Minerve*? Son dernier acte a été un acte de haine, de vengeance, un acte déshonorant enfin.

Quel contraste avec le testament de Luc Letellier, ce patriote dont la mémoire restera toujours chère aux Canadiens! Après avoir été ruiné par les conservateurs, après avoir vu sa constitution de fer brisée par le chagrin, il vit arriver la mort avec grand calme. Il mourut comme un vrai chrétien. Puis, quelques temps après, en lisant son testament, on trouvait une déposition dans laquelle il déclarait qu'il avait pardonné à ses ennemis, à ses persécuteurs, à ceux-là même qui l'avaient fait mourir. Cet homme, ce chrétien, a cependant, lui aussi, eu l'honneur d'être vilipendé par les scribes de la *Minerve*.

Laissons les morts dormir en paix. A Dieu seul il appartient de les juger, et soyons sûrs que dans sa justice éternelle il a su faire la part du bien et du mal. Peut-être, dans sa suprême bonté, a-t-il, avant que le flambeau de la vie s'éteignit chez le grand patriote, recueilli une bonne et suprême pensée, une pensée de foi et de pardon qui suffit à assurer le salut! Puisque Dieu s'est servi de lui pour en faire le champion de notre race, l'apôtre de nos libertés; puisqu'il a voulu qu'il souffrit l'exil pour les siens, espérons qu'il aura été miséricordieux pour lui. La charité et l'espérance sont deux des consolations de notre religion, qui est essentiellement la religion du pardon.

Autant nous respectons les jugements de Dieu, autant nous méprisons ceux de la *Minerve*.

Eh, corbleu, voilà qui est parler, et qui ne sent ni le presbytère ni la sacristie.

M. Leacock, un ancien député conservateur du Manitoba, habitant Winnipeg, s'est avisé l'autre jour, né anglican, d'embrasser la religion catholique.

A-t-on vu les journaux protestants — même les *lories* — jeter les hauts cris et parler d'apostasie, insulter tout le monde, même le prêtre qui donnait le baptême?

Pas du tout.

Chacun est libre de choisir la religion qui lui plaît ou de suivre celle qui lui convient.

Voilà notre principe, et dût toute la mente aloyer, nous le soutiendrons.

Nous sommes catholiques, question de naissance et de conviction, mais nous nous considérons dans cette religion aussi maîtres de notre libre arbitre que n'importe qui dans n'importe quelle autre.

Si l'on croit pouvoir nous museler, nous arrêter, eh bien, on se trompe; et le dégoût

provoqué par les sorties de la *Minerve* indiquent bien de quel côté est l'opinion. Elle est avec nous.

DUROC.

UN EVEQUE ARRETE

Au moment où le procès du CANADA-REVUE va commencer, il est au moins intéressant de signaler un bruyant incident qui vient de se passer dans le diocèse de Lincoln, et qui laisse bien loin derrière lui notre cause et ses diverses phases.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la scène se passe entre religieux, et nous allons en donner les principaux détails:

Le 28 janvier dernier, Mgr Thomas Bonacum, évêque de Lincoln, a été arrêté à la demande du Père Corbett, curé de Palmyra, dans ce diocèse, sous inculpation de diffamation criminelle.

Le Père Corbett, avec plusieurs autres prêtres, avait porté contre son archevêque des plaintes devant Mgr Satolli, le délégué papal à Washington, et celui-ci en avait transmis l'examen à l'évêque Scannel de Omaha, devant lequel avaient été prises les dépositions, puis après que Dubuque eût été élevé en archevêché, au métropolitain de cette juridiction sous la direction duquel est le diocèse de Lincoln.

En faisant opérer l'arrestation, samedi, et en amenant sa cause contre l'évêque devant les tribunaux civils, le Père Corbett a déclaré qu'il était fatigué de la lenteur des tribunaux ecclésiastiques, et qu'il était décidé à mettre un terme à la persécution que son Ordinaire exerçait contre lui.

La cause directe de l'éclat est la lettre suivante que l'évêque Bonacum a envoyée à tous les paroissiens du Père Corbett, tandis que celui-ci était à St-Louis:

PALAIS ÉPISCOPAL,

Lincoln, Neb., 17 janv. 1894.

Aux membres des Congrégations catholiques vivants à Palmyra, comté d'Ot...:

J'ai à remplir le pénible devoir de vous prévenir que j'ai suspendu le Rév. J. M. Corbett dans l'exercice du sacré ministère, et je préviens tous les bons catholiques de n'avoir avec le dit Corbett aucune communion dans les choses spirituelles, ou d'assister à aucun des services ou cérémonies religieuses qu'il peut témérairement célébrer ou tenter de célébrer pendant le temps de sa suspension.

(Signé) THOMAS BONACUM,
Évêque de Lincoln

Dans sa plainte, le Père Corbett allègue que cette lettre est une violation directe de l'ordre de Mgr Satolli, par lequel ce dignitaire, avec l'autorité de Rome, avait réinstallé le prêtre dans sa charge après sa première suspension par l'évêque, qui avait eu lieu au commencement de l'été dernier. Cette réinstallation, dit-il, devait durer pendant l'examen de la cause par l'archevêque Hennessy, et la suspension actuelle, en plus d'être une violation de l'ordre de Mgr Satolli, est dénuée de tout fondement, et de plus, le père Corbett énonce l'opinion qu'elle est faite dans le but de le vilipender, déshonorer et diffamer et pour satisfaire la vicieuse inimitié de l'évêque contre lui. Il termine en disant qu'il croit l'évêque Bonacum fou.

L'évêque Bonacum a été relâché sous caution après son arrestation, et comparaitra à l'enquête préliminaire le 6 février.

Nous venons de donner les causes immédiates de ce procès, qui, on le voit, sont autrement graves que celles du CANADA-REVUE, puisqu'il s'agit de difficultés entre administrés, et que l'évêque avait sur le plaignant des droits que n'a pas l'archevêque de Montréal sur une société commerciale comme celle qui exploite notre journal.

Mais nous ne sommes pas fâché en passant de faire remarquer que ce qui a définitivement provoqué le fracas, c'est la lenteur et les incertitudes des tribunaux ecclésiastiques.

Quand on pense qu'on nous reproche de n'avoir pas confié notre cause à ces institutions !

Comment, les prêtres eux-mêmes y perdent confiance, et l'on veut que des laïques comme nous aient plus de patience et de soumission que ces prédicateurs de l'Évangile !

L'affaire de Lincoln est une preuve que nous avons bien fait de ne pas nous en rapporter à ces tribunaux, dont le seul but est d'étouffer toutes les affaires et de n'en juger aucune.

Et maintenant, revenons à l'incident Bonacum-Corbett ; il est bon de l'étudier en détail, car il est typique.

Les débuts en sont curieux. Il s'agit, comme dans toutes les querelles ecclésiastiques, d'une question d'argent, et la dispute a commencé une année après l'élevation de l'évêque Bonacum au siège de Lincoln.

Le nouvel évêque était autoritaire et disciplinaire ; ses prêtres qui vivaient dans un centre éloigné de l'autorité ecclésiastique supportèrent mal ses restrictions et ses remontrances.

Le 24 novembre 1891, l'évêque Bonacum assembla ses prêtres dans la pro-cathédrale de Lincoln, et leur annonça qu'il avait l'intention de se bâtir une résidence épiscopale au prix de \$20,000.

Le plan qu'il soumit pour se procurer ce montant était de taxer chaque curé de 44 pour cent du revenu net de sa paroisse pour les trois années précédentes, ce montant devant être payé en sept parties pendant sept années par billets portant intérêt.

Lorsqu'il demanda à ses curés leur opinion, ils ne la lui ménagèrent pas.

Le Père Corbett fit l'opposition la plus violente ; il se leva brusquement de son siège, fit un grand discours à sensation, et termina en accusant l'évêque d'être intéressé à des spéculations immobilières avec des personnes de St-Louis.

L'évêque sauta sur ses pieds, et, s'élançant vers l'orateur, lui mit le poing sous le nez, et après l'avoir appelé un individu impertinent, lui ordonna de quitter la chambre ou de s'asseoir.

Un certain Père Murphy, pour apaiser la querelle, proposa la motion suivante : " Devons-nous bâtir une résidence épiscopale de \$20,000 ? " Le vote fut 14 oui et 16 non.

Le Père Corbett demanda si l'emplacement avait été choisi. L'évêque répondait qu'il l'était, et que la propriété choisie lui appartenait à lui, et à deux messieurs de St-Louis.

Le Père Corbett s'informa aussi du prix, et on lui dit que le terrain pouvait être acheté pour 400 piastres. Il recommença alors son opposition en affirmant que le terrain n'avait coûté au propriétaire actuel que \$250, et il ajouta que, puisque l'on avait fait don à l'évêque d'une ferme de 160 acres à Millford, la seule chose à faire était de vendre la ferme et de se servir de l'argent pour bâtir la résidence épiscopale. La réunion s'ajourna sans avoir rien fait, mais le sort du Père Corbett était réglé.

Quelque temps après cela, le Père Corbett fut amené devant le tribunal ecclésiastique pour une question de discipline. Il s'assura les services du Père Phelan, de St-Louis, comme avocat. L'évêque Bonacum voulut agir dans la cause comme juge et poursuivant, et comme le Père Phelan s'y opposait, on lui défendit d'agir comme avocat du Père Corbett.

Le Père Corbett fut naturellement condamné et suspendu. Aussitôt, le Père Phelan en appela à l'évêque Scannel d'Omaha, qui renversa la première décision.

Cela mit un terme momentané à la difficulté, mais l'évêque Bonacum n'était pas apaisé, et la querelle reprit bientôt, comme le montre la lettre suivante du Père Corbett, en date du 10 février 1893 :

Bonacum est sur le sentier de la guerre. Il arrive à Palmyra pour peindre la ville en rouge et moi aussi probablement. Il désire me scalper. Me voici ; qu'il vienne. Je n'ai pas connaissance des accusations et je n'ai reçu aucune citation. C'est un *bluff*, et je sais que le petit bonhomme connaît le jeu. Bien qu'il soit comme les mouches et les moustiques en été, c'est toujours un ennui pour un homme d'avoir à les chasser continuellement. Il me faut une protection contre son autorité, et jamais je ne comparaitrai devant lui.

Une autre lettre du Père Corbett raconte dans le style qui lui est propre cette visite de l'évêque :

Le petit bonhomme de Lincoln est venu lundi, à Palmyra, et a pris des dépositions à propos d'une petite bataille que j'ai eue au mois de novembre, le jour des élections. J'étais en droit de légitime défense, et il ne pourra rien trouver de sérieux. Il s'est rendu chez l'individu, et je m'inquiète peu de ce qu'il a pu dire ou apprendre là. Il n'y avait pas dans l'Eglise plus de huit à dix de mes paroissiens. Il

voulait leur faire jurer que je l'ai insulté, il y a un an, lorsqu'il a voulu me faire venir à son admonestation. Vous savez que j'ai défié son autorité. Son préambule était : " Messieurs, je suis venu ici discipliner le Père Corbett. Vous savez qu'il a besoin de discipline. Il m'a désobéi. Il m'a défié à la réunion pastorale de Lincoln. Il a écrit aux journaux des lettres insultantes et a proféré contre moi des accusations devant Mgr Satolli. Vous voyez, messieurs, qu'il lui faut de la discipline. C'est pour son bien." C'est alors qu'arrivèrent les dépositions en petit comité. Il va probablement me citer et présenter ses accusations d'irrespect, de défi d'autorité, de scandale pour quelques coups de poing.

Le résultat était facile à prévoir. Le Père Corbett fut encore suspendu, et il se passa dans l'église une scène mémorable, un dimanche matin, lorsque l'évêque monta lui-même en chaire, annoncer en personne la suspension.

Le Père Corbett était écrasé, mais il s'agenouilla devant l'autel et demanda à ses paroissiens de prier Dieu pour qu'il éclaire leur évêque.

Toute l'assistance se joignit à son pasteur, et c'est l'évêque qui sortit de l'église complètement humilié.

Alors, le Père Corbett, qui avait dans le diocèse l'appui d'une forte partie des curés, porta, d'accord avec sept de ses collègues, de très sérieuses accusations contre l'évêque Bonacum devant Mgr Satolli.

La plus grave de ces accusations était que l'évêque spéculait avec des banquiers de St-Louis, et les empêchait de remettre à une institution religieuse de St-Louis \$40,000 qu'ils avaient en dépôt.

Dans l'intervalle, l'évêque Bonacum avait fait un rapport devant le légat papal.

Le Père Phelan représentait le Père Corbett devant la Haute Cour de Washington, et obtint l'annulation de la suspension jusqu'à l'audition finale de la cause, qui, comme nous l'avons dit, a passé des mains de Mgr Scannel à celles de l'archevêque Hennessy de Dubuque.

C'est cette décision que le Père Corbett prétend avoir été violée.

On a là tous les détails de cette déplorable histoire, qui montre sous le plus triste jour les relations du clergé.

La décision des tribunaux américains sera fort intéressante, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de tous les incidents de ce procès.

LEX.

LA PART DE CHACUN

Un drame terrible s'est passé l'autre jour à Montréal, et a ensanglanté notre tranquille cité.

Un malheureux, sous le coup d'une hallucination quelconque, a commis un acte de folie, qui répugne tellement à la nature humaine, et qui est si inconcevable, que personne ne peut admettre que le coupable ait agi dans la plénitude de ses facultés.

Un frère a tué sa sœur, puis s'est suicidé.

Il est impossible d'attribuer ce crime à des motifs sérieux. On a eu beau chercher dans les antécédents de ce malheureux quelque raison plausible pour ce crime désespéré.

Alors, de bonnes âmes ont affirmé que le meurtrier était un exalté, un liseur de journaux avancés et un athée.

Personne n'a aucune preuve de cela, personne n'a reçu les confidences de ce malheureux détraqué; mais, n'importe, on s'est empressé d'accepter cette version.

Cela cadre si bien avec les idées de ceux qui voudraient rendre le CANADA-REVUE coupable de tous les crimes.

Nous sommes étonnés que l'on n'ait pas encore dit qu'il était abonné à notre journal; c'est sans doute la crainte de Dame Justice qui a cloué les langues, mais sûrement il a dû se trouver quelque vieille bigote à laquelle son confesseur avait soufflé cela.

Enfin, depuis quelques jours, les langues marchent, et la *Presse* de samedi publiait le triste passage suivant :

Plus de deux mille personnes se sont portées hier et ce matin sur le théâtre de l'horrible tragédie de la rue du Champ-de-Mars. L'escalier conduisant à la salle du drame et dans la pièce ardente où sont exposés les cadavres est constamment encombrée de curieux des deux sexes et de tout âge, attendant le moment d'entrer.

Mme Hamel et quelques parents, fatigués de tant de visiteurs, ont refusé l'entrée à un grand nombre d'entre eux.

L'auteur du meurtre et du suicide, Philius Dufresne, et sa victime, Alexina Dufresne, sont exposés l'un près de l'autre, dans une chambre donnant sur la rue. La défunte, qui était fervente catholique, tient son chapelet dans ses mains et on a placé près d'elle un crucifix. Près du cadavre de son frère, qui était athée, on a allumé trois chandelles.

Les deux cadavres seront transportés au cimetière de la Côte des Neiges, à deux heures, cette après-midi. Celui de la femme sera inhumé dans un lot béni appartenant à la famille. Le corps de l'assassin sera inhumé dans un coin du cimetière non béni destiné aux enfants morts sans baptême.

La semaine prochaine, à l'église Notre-Dame, on chantera un service pour le repos de l'âme de la défunte.

A quoi bon cette cruelle et théâtrale exhibition, qui ressemble plutôt à une scène de l'Inquisition qu'à une cérémonie funèbre, et qui pue le fanatisme à plein nez.

Pourquoi insulter ce cadavre, quels qu'aient pu être ses crimes, ses fautes et ses erreurs?

Et quoi, le guillotiné, qui a payé sa dette à la société, a le droit au repos, et son cadavre décapité repose en paix aussitôt que son compte a été réglé avec les hommes.

Ici, nous voyons un malheureux, dont l'âme est déjà rendue auprès du Créateur pour recevoir sa peine et son châtement, mais dont on s'acharne à insulter la terrestre dépouille.

Nous n'eussions jamais cru que pareil spectacle pût se produire dans un pays civilisé.

De quel droit s'avise-t-on de juger sur cette terre ce qui appartient déjà au Souverain Juge?

Ah! nous savons bien ce qu'il y a sous cette ignoble comédie.

Il y a la réclame cléricale dans toute sa hideur.

Le clergé se sert de ce cadavre pour relever ses actions dans le peuple et l'effrayer des peines terrestres, de crainte que l'effroi des peines futures ne suffise plus.

Nous le répétons, la honteuse scène qui s'est jouée pendant trois jours sur la rue du Champ-de-Mars est une odieuse exploitation cléricale, qui doit répugner à tous les gens de cœur.

LES CANADIENS

La candidature de M. James McShane à la Mairie, opposée à celle de M. Villeneuve, vient de remettre à l'ordre du jour la question de race.

De part et d'autre, du côté irlandais et du côté français, on a lutté avec acharnement pour faire triompher le candidat de sa nationalité, et la victoire de M. Villeneuve a été proclamée par les acclamations des uns et par les imprécations des autres.

Je ne parle pas des "peaux vendues," qui voteraient pour le diable si celui-ci payait leurs voix selon le tarif habituel ; ni des électeurs, qui, pour des raisons de politique ou d'usage, ont fait des votes de protestation ou d'intérêt de parti ; je ne parle que des deux grands courants qui se sont établis à cette occasion, et qui n'ont tenu compte que de la nationalité du candidat.

Pour les uns, M. James McShane aurait pu être le prévaricateur le plus odieux : il était irlandais, et devait triompher à tout prix ; pour les autres, M. Villeneuve aurait pu être le dernier des misérables : il était canadien-français, et nulle considération ne pouvait prévaloir contre cette qualité.

Hélas ! où nous mènera cette distinction d'origine ?

Est-ce que tous ceux qui sont nés sur le sol canadien ne sont pas canadiens, simplement ?

Est-ce que les races différentes qui ont concouru à la formation de notre pays prétendent se soustraire au caractère propre qui distingue toutes les nations les unes des autres, et conserver, malgré tout, à travers les âges, la marque de leur nationalité primitive au milieu d'une société nouvelle qui participe de divers éléments, lesquels lui donnent précisément son originalité ?

Il y a là un non-sens fatal à tous nos intérêts généraux et particuliers.

Cette distinction de race est la cause de notre impuissance, la source d'un grand nombre de conflits déplorables, l'origine et la perpétuation d'un antagonisme permanent et funeste.

Il n'y a pas un exemple au monde semblable à celui que le Canada offre aux nations étonnées. Un pays issu de races diverses qui ne se fondent pas, ne se pardonnent pas leur origine, ne mettent pas en commun leurs intérêts, est aussi phénoménal qu'un fleuve qui recevrait toutes les rivières d'une contrée, les mèneraient à l'océan sans les confondre et sans anéantir leurs noms dans le sien.

Trois éléments principaux, étrangers l'un à l'autre, constituent le peuple canadien : l'élément anglais, l'élément français, l'élément irlandais.

Ces trois races différentes ont des qualités propres qui, réunies et mises en commun, assureraient aux autochtones qui sortent d'elles une supériorité incontestable sur bien d'autres peuples plus vieux, plus nombreux et plus forts.

L'exemple de la puissance et de la fortune des Etats-Unis, dont la population est fournie par le concours de toutes les races du vieux monde, devrait pourtant dessiller les yeux de nos concitoyens.

Si, chez nos voisins, les anglais avaient voulu rester anglais ; les français, français ; les allemands, allemands, etc., etc., jamais les Etats-Unis n'auraient atteint ce degré de civilisation, de puissance et de richesse qui en ont fait le grenier du monde entier et le modèle de l'activité intelligente.

L'union fait la force. C'est, de toutes les maximes, la plus vraie et la plus profitable à ceux qui la mettent en pratique.

Sans doute les qualités et les défauts ou les signes de race ne disparaissent que lentement et progressivement, et ce serait demander l'impossible si l'on exigeait une uniformité relative de goûts ou de tendances. Que les canadiens d'origine française conservent pour la vieille patrie un amour filial, c'est bien ; que les canadiens d'origine anglaise conservent pour la terre natale de leurs ancêtres un attachement dévoué, c'est parfait. Mais il ne doit y avoir dans ces souvenirs qu'une question de sentimentalité, non une question de rivalité.

Bien des causes sont fatales au développement physique et intellectuel du Canada, à la

multiplication de sa population et à la mise en exploitation de ses immenses richesses. Nous en avons déjà dénoncé plusieurs en indiquant les remèdes dont l'usage nous paraissait souverain, mais nous pensons que la première et la principale de ces causes est la rivalité de races.

Ayons donc la sagesse de la faire cesser. Apprenons à nous connaître mutuellement et, conséquemment, à nous estimer; pratiquons la plus large tolérance à l'endroit des opinions religieuses qui ne sont pas conformes aux nôtres; conservons nos coutumes si elles nous sont chères; supprimons tout qualificatif après le nom de *canadien*, tout en gardant au fond du cœur le culte de nos aïeux, mais réunissons-nous, formons des liens solides entre tous les enfants du sol canadien, et le mouvement ascensionnel, si lent qu'il n'est pas appréciable, s'accélérera rapidement et atteindra bientôt la vitesse normale.

Nos intérêts matériels y gagneront tout, et nos intérêts moraux n'y perdront rien.

Il ne s'agit que de vouloir.

Où, mais, voilà! voudra-t-on?

LYNX.

ENCORE DES INSULTES

Le Carnaval a mis la *Vérité* et ce pauvre Tardivel dans un état d'hystérie indescriptible.

Il s'est épanché dans la *Vérité* sur l'impureté des temps modernes, le refroidissement de la température et de la foi, et une foule de considérations analogues, qui eussent simplement fait hausser les épaules si elles ne s'étaient compliquées de grossières insultes à un homme éminemment respectable, à un ancien premier ministre de la province, qui met sa vigoureuse vieillesse au service de son pays, et qui mérite l'estime et la vénération de tous les gens de bien: nous voulons parler de l'hon. M. Joly.

Ce vieux gentilhomme, ce preux d'un autre âge, s'est mis en tête de ragiaillarder notre jeunesse amollie, de l'éoustiller en la poussant aux exercices corporels qui avaient fait la race forte de nos pères, et il a accepté la présidence de la fête d'hiver de Québec.

Pourquoi l'avoir appelée *Carnaval*, cette fête? On

eût enlevé à M. Tardivel un des effets dont il abuse.

Le carnaval de Québec — puisqu'il faut l'appeler par son nom — a eu un immense succès, il a amené à Québec beaucoup d'argent, il a distrait la population, soulagé bien des infortunes.

De toutes parts, l'hon. M. Joly a été félicité. Seul, un journal calotin et cafard a insulté ce beau vieillard.

Voici les injures que lui lançait la *Vérité*:

— La folie du carnaval entraîne tout le monde, jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants, pauvres et riches. On a vu un homme aux cheveux blancs, ancien premier ministre de la province, se mettre à la tête de l'organisation carnavalesque!

Eh bien, où est le mal?

Quel venin perfide pousse donc ces gens-là à salir tout ce qu'ils touchent?

En quoi les cheveux blancs de M. Joly sont-ils moins respectables parce que ses concitoyens l'ont choisi pour être le roi de leur cité pendant toute une semaine?

Pauvre Tardivel, ce n'est jamais à vous que chose pareille arrivera.

Arrière! Respectez ce nom vénérable de Joly qui est dans notre province synonyme de loyauté, d'honneur et de courage.

Ne croyez pas que vos insultes puissent l'amoindrir. Au contraire. Elles le grandissent encore!

QUÉBEC.

THEATRE FRANCAIS

CHRONIQUE

Après huit jours de relâche pour cause d'absence de la troupe, le Théâtre a ouvert ses portes lundi dernier. L'empressement avec lequel le public s'est rendu à la rue Ste. Catherine, pour n'entendre que des reprises, prouve que l'institution est à présent passée dans les mœurs.

Tout ce que l'on voudrait faire aujourd'hui contre le Théâtre serait inutile. — Tant mieux.

Deux attractions nouvelles agissaient sur la foule: la nouvelle chanteuse, Mme Blonville, et le corps de ballet.

Les journaux quotidiens ont parlé de la carrière de Mme Blonville et de ses succès passés; nous n'avons donc pas besoin de revenir sur ce sujet. Du reste, Mme Blonville aurait pu plaire partout où elle a passé, et déplaire ici; ce phénomène n'est pas nouveau. Mais il n'en a pas été ainsi, et elle a eu un succès éclatant.

Mme Blonville est une excellente première chan-

teuse d'opérette. Elle peut marcher de pair avec les Granier, Simon-Girard, Milly-Meyer, Ulgade, etc. Sa voix est d'une justesse et d'une pureté remarquables. C'est un instrument parfait, dont elle se sert avec un art merveilleux, donnant juste ce qui convient au rôle qu'elle interprète. Cette science de ne pas dépenser la voix en pure perte a trompé la vieille *Minerve*, qui dit gravement que la voix de notre nouvelle chanteuse n'est pas aussi "étendue et aussi forte" que celle de Melle de Goyon!

La *Minerve* ferait mieux de s'en tenir à la publication des mandements épiscopaux. Comme personne ne les lit, les bêtises ne se voient pas.

Indépendamment de son talent, Mme Blonville exerce une influence sympathique par sa personne. Gracieuse, elle l'est superlativement; puis elle a le feu sacré, et ne tombe pas dans une apathie boudeuse lorsqu'elle a cessé de chanter. Son sourire découvre des dents superbes et ses grands yeux électrisent. En un mot, Mme Blonville est une charmeresse.

Cette opinion n'est pas seulement la mienne, c'est surtout celle de beaucoup de femmes.

Le corps de ballet a également plu. Je le trouve un peu maigre; mais, enfin, il faut savoir se contenter de peu.

M. Resta est un maître de ballet connu, doublé d'un danseur. Il a tiré parti de son petit personnel aussi bien que possible.

Deux danseuses principales attirent l'attention. C'est d'abord Mme Newman, danseuse demi-caractère noble, ce qui lui permet au besoin de remplacer une première danseuse. Elle est remarquable dans la *batterie* et par l'élevation dans les entrechats.

Quant à Mme Qualitz, première danseuse, c'est la reine des *pointes*. Moins gracieuse que Mme Newman, elle est beaucoup plus savante. Elle fait des battements développés sur la pointe, ce qui est loin d'être banal, et elle bat, sur pointes, des *double-fouettés* qui sont des tours de force chorégraphiques.

La double expérience faite par la direction du Théâtre a donc eu un plein succès. Le public remplit la salle tous les soirs comme aux beaux jours de l'ouverture.

Samedi prochain, au bénéfice de M. Delafontaine, les *Deux Orphelines*, avec le concours de toute la troupe. Mardi, ce sera le bénéfice de Melle de Goyon avec la *Fille du Régiment* et le *Maître de Chapelle*; et samedi, 17, Melle Loys aura son tour avec le *Petit Duc*. Melle

Loys aurait voulu monter Ryp pour son bénéfice, mais des impossibilités matérielles sont venues s'opposer à ce projet. Notre gracieuse deuxième chanteuse a donc pris le *Petit Duc* avec Mme Blonville. Au second acte, on introduira dans la leçon de solfège un court intermède, un seul, qui permettra à Melle de Goyon de manifester sa bonne camaraderie à notre aimable petite Loys.

Cette intermède sera la sérénade de Braga, chantée par Melle de Goyon, avec accompagnement de violon solo obligato, par M. A. Lejeune.

HENRI ROULLAUD.

LE VILLAGE ANGLAIS ET LE VILLAGE FRANÇAIS

Il est quelque peu de mod., en France, de jeter de temps en temps un coup d'œil sur ce qui se passe de l'autre côté de la Manche et de vanter l'esprit de progrès de nos pratiques voisins. Il faut leur rendre cette justice: ils ne manquent, à leur tour, presque jamais d'en faire autant, et si nous avons souvent des éloges à leur adresser, ils ne se font pas faute de nous les rendre et de nous donner en exemple la seule occasion se présente. Ainsi il est chez nous un immense progrès que la Révolution française a accompli, qu'ils nous envient et qu'ils voudraient bien accomplir comme nous, d'autant plus qu'ils ont devant les yeux la marche que nous avons adoptée et les résultats que nous avons acquis. C'est la question agraire.

Cette question est l'éternelle pierre d'achoppement de l'Angleterre. Tous les gouvernements s'y sont attelés avec plus ou moins d'habileté et d'énergie, mais elle n'a pu encore être résolue à la satisfaction du pays. Elle reste toujours pendante, comme un problème redoutable qui menace sans cesse la tranquillité et la prospérité des Royaumes-Unis. Aussi y a-t-il peu de questions étudiées avec plus d'ardeur par le monde politique britannique et par le peuple anglais, intéressé au premier chef à sa solution, recherchée si longuement et si vainement.

Le laboureur anglais s'inquiète peu des autres questions qui concernent l'intérêt ou l'honneur de la Grande-Bretagne en proportion de la gravité qu'il attache à celle-là. C'est qu'elle est pour lui la question vitale par excellence, et que son avenir, sa prospérité, sa puissance, son bonheur, en un mot, résident en elle.

La situation du petit cultivateur, en Angleterre, est en effet absolument lamentable. Écoutons la parole autorisée d'un éminent écrivain qui vient de traiter magistralement la question. Le tableau qu'il trace du village anglais, triste, misérable et sans culture, comparé au village français, gai, joyeux, florissant, avec son paysan gras et joufflu, rude travailleur et content de vivre, parce qu'il travaille pour lui, qu'il possède son champ et sa maison, est d'une éloquence et d'un réalisme vivant, auxquels ne peut atteindre qu'un pen-

seur qui a vécu au milieu du peuple, qu'il a étudié profondément, qui a souffert de ses souffrances, qui s'est passionné de ses espoirs.

*
* *

"Les vitrines des libraires de Birmingham, écrit-il, sont remplies de chromo-lithographies de cottages du comté de Warwick, et ces dessins sont aussi réels que la vie elle-même. Rien ne peut être plus joli à voir que leurs murs couverts de lieris, leurs toits de chaume d'un or brun, les jasmins et les églantines se nichant dans les fenêtres aux carreaux taillés en diamant, ainsi que le pittoresque hangar construit dans un coin. La fille du *squire* bourgeois, qui passe par là dans sa voiture, fait arrêter l'équipage à son père, afin de croquer la scène; le Londonnien qui traverse le village s'emplît d'une tendre émotion, et murmure des passages de *Sweet Auburn*, pendant que chacun de ces petits paradis se succède l'un à l'autre. Il se fait l'écho du désir pastoral d'un évêque du centre du royaume, celui de voir l'agitateur qui les envahit s'attonnement trouver la mort dans la mare au chevaux.

"Mais si Asmodée, continue M. Tuckwell, enlevait tout d'un coup le toit des cottages et en découvrirait le contenu, le réalisme de Trabbe remplacerait bien vite le sentiment éveillé par Goldsmith dans la mémoire des Londonniens, alors que la jeune fille du *squire* fermerait son album de croquis et passerait en frémissant d'horreur. Car on aura sous les yeux une unique chambre à coucher, grande de dix pieds carrés, avec des trous dans le toit, les murs et le parquet, renfermant six à dix individus des deux sexes et quelques-uns arrivés à l'âge adulte, dormant, la nuit, sur deux misérables lits. On verrait peut-être ce que j'ai vu, et que beaucoup de médecins de campagne voient souvent, un corps mort gisant sur le lit et les survivants couchés pêle-mêle dans l'autre lit, en attendant que se fasse l'enterrement.

"On trouverait l'unique puits fournissant l'eau à une douzaine de maisons, le hangar pittoresque du coin, cachant des immondices trop répugnantes à décrire. De telles abominations ne sont pas imaginaires, ni isolées, ni même rares."

*
* *

Après cette peinture si saisissante du "joli cottage anglais," tant célébré en vers et en prose, M. Tuckwell nous donne quelques exemples des misères lamentables que recèle ce "petit paradis," comme l'appellent les touristes superficiels du genre de la jeune fille dont nous venons de parler. Il nous apprend, par exemple, qu'il y a deux ans la Chambre des Communes avait été remplie d'horreur par les citations d'un rapport médical fait par sir Walter-Foster sur un village dans le North-Bucks. A la dernière conférence du club libéral sur la question du logement des pauvres, on a cité l'exemple de dix personnes, comprenant deux couples mariés, couchant dans une unique petite chambre. Le "coroner" du comté de Mid-Exford a

fait, dernièrement, une enquête sur le corps d'un enfant mort, dont le père, la mère et leurs enfants, comprenant une fille de seize ans et un garçon de quatorze, couchaient tous dans une même chambre. Au cours d'une séance des "petites sessions" d'une ville du comté de Warwick, un inspecteur sanitaire rapporte qu'en un cottage, dans une seule de ses chambres mesurant quinze pieds sur onze, il a vu huit individus, un garçon de dix-huit ans, et deux jeunes filles de quatorze et douze ans, dormant ensemble sur le parquet. Au village de Hatford-Peverel, dans un cottage de deux pièces abritant toute une famille, une seule chambre donne à coucher à huit enfants, cette fois une jeune fille de dix-sept ans et un garçon de quatorze au milieu d'eux.

Près de la ville d'Oxford, treize personnes se partagent deux pièces. Dans un lit de cette famille couchent la fille mariée et son mari et deux enfants; dans un autre lit, toujours de la même pièce, couchent une jeune fille de vingt ans, un garçon de dix-sept et un autre de douze ans. Enfin, à Bridgewater, pour arrêter cette liste lamentable, quinze personnes vivent sous une cahute au parquet de boue et au grenier non couvert. Cette famille comprend: le mari et la femme, la fille aînée avec cinq enfants, dont deux adultes, la fille cadette avec six enfants, dont un adulte. L'inspecteur inscrit dans son rapport: "Relations immorales." Comment veut-il qu'il en soit autrement? Cette situation sans nom, et qui se répète dans une foule de villages anglais, a donné lieu, comme bien on pense, à de nombreuses enquêtes qui n'ont fait que corroborer ces faits horribles. Un officier médical d'un grand comté, dans un rapport fait récemment, déclare que des cottages de son district 50 par cent avaient seulement deux chambres et 20 par cent une. Des relations les plus immorales en résulteraient forcément. Une grande proportion de nos cottages, ajoute une autre enquête, sont des nids d'infections et de fièvres, autant que de dégradation sociale. Dans certains villages, la moitié des maisons auraient dû être condamnées et abattues par mesure sanitaire.

Des égouts à découvert avoisinent les cottages, des puits à l'air libre remplis d'une eau sale, noire et putride, sont stagnants sous les fenêtres; de l'unique cabinet d'aisances, qui dessert un bloc de maisons, filtrent des matières fécales en horribles flaques; des puits s'ouvrent sous le niveau de ces cabinets et de l'étable adjacents; les parquets de la maison sont construits plus bas que le sol, l'eau y pénètre et y séjourne; des fenêtres ne veulent pas s'ouvrir ni d'autres se fermer; la pluie tombe sur le lit, les planchers des étages sont remplis de trous. Voilà les conditions normales que l'on rencontre dans un grand nombre de cottages anglais.

On ne peut estimer au juste ce qu'un pareil état de choses engendre de maladies et cause de décès. Sir J. Phayre évalue la perte pour l'industrie provenant seulement des morts que l'on pourrait éviter à 7 ou 8 millions de livres (200 millions de francs). Comme gages, dépenses médicales, funérailles, soutien des veuves et des orphelins, cela monte à vingt millions de livres (500 millions de francs). Il y a des maisons

qui, on l'a constaté, sont de véritables centres de typhus pour un district.

Ne peut-on pas réformer cette situation terrible? Non, répondent les économistes, par suite de l'incurie énorme de l'administration. La loi a fait des réglementations sévères, mais elles ne sont pas appliquées parce que les agents, comme l'affirme une enquête parlementaire, ne veulent pas intervenir, étant souvent eux-mêmes, ou leurs amis, les propriétaires des maisons incriminées.

*
* * *

De l'intérieur jetons maintenant un rapide coup d'œil sur l'extérieur. Du *home* du cottage, passons au travail du petit laboureur anglais. Que gagne-t-il pour nourrir, même aussi misérablement, sa famille si souvent nombreuse? Dans le Nord de l'Angleterre, une livre sterling (25 francs) par semaine; dans le Sud, 16, 14, 12, 9 schillings (entre 19 et 11 francs). — D'après la plupart des statisticiens, le taux est normalement de 15 schillings et 6 pences, soit 16 fr. 25. La famille du laboureur est généralement composée du mari, de la femme et de quatre enfants, et son budget normal hebdomadaire est de 20 schillings (25 francs). Ce budget est tout ce qu'il y a de plus strict, et y sont exclus le tabac, la bière, les récréations quelconques, les journaux, etc.; c'est celui adopté par les statistiques ouvrières.

On voit d'ici la misère, pour les familles nombreuses, qui doit résulter de ressources si restreintes, d'autant plus qu'elles ne sauraient être facilement augmentées, car dans les villages anglais le travail à la pièce, les casuels sont inconnus et les récoltes mêmes sont rares. Dans ces circonstances, les enfants vont à l'école le ventre creux; la mère se rétablit de ses couches avec du thé au lait, du pain et du lard; le père répare ses forces avec de la bière frelatée et les spiritueux empoisonneurs du *public-house*. Il arrive que certains ouvriers sont ainsi moins bien nourris qu'un cheval.

Le laboureur anglais peut-il vivre ainsi, à moins que dans un avenir peut-être peu éloigné il ne provoque une révolution sociale? Que demande-t-il pour adoucir et peut-être éteindre tous ses maux? La liberté, rien que la liberté, de même que le bourgeois anglo-saxon, que le paysan français, qu'il admire tant et qu'il envie. Il veut posséder, lui aussi, son morceau de terre, sinon comme propriétaire absolu, du moins comme tenancier qu'on n'aurait pas le droit de chasser à loisir.

C'est là, si nous ne nous trompons, la base des revendications formulées dans ce qu'on appelle l'*Allotment Act*, la loi des lotissements. A ce seul moyen il croit qu'il devra son salut. Qu'on lui octroie son conseil paroissial libre, et il saura faire en sorte qu'il défende efficacement ses intérêts, en assainissant ses villages, en y établissant l'assistance médicale impossible aujourd'hui, en augmentant les revenus de chaque cultivateur par un travail libre et fécond. Aujourd'hui, il n'a pas voix au chapitre. Au point de vue politique, il n'est pas libre; son travail est incertain, sa maison dépend d'un simple *avis* hebdoma-

daire. S'il fait de la politique ou s'il ne salue pas assez bas le *squire* ou le *parson*, il peut être flanqué à la porte ou privé de gagner sa vie.

Ce qu'on appelle sa soi-disant *franchise* est une farce. Son employeur lui tient, à l'heure du vote, ce langage: "Attention, John! Si vous votez contre M. un tel et qu'il échoue, ce sera tant pis pour vous". Et il baisse la tête.

* * *

Tout autre, dit M. Tuckwell, est le paysan français. Et il donne hautement un exemple avec sa ferme propre, coquette, refuge de l'abondance et du bien-être, sa situation de propriétaire, travaillant ferme mais librement, améliorant son bien à la sueur de ses muscles, se mariant pas trop jeune comme le laboureur anglais, et se formant une famille prospère au milieu de laquelle il coule de vieux jours heureux.

Tandis que lui, le laboureur anglais, il traîne une vie misérable dans l'esclavage du salaire insuffisant. Il se marie de bonne heure, entre vingt et vingt-deux ans. A quoi cela sert-il d'attendre, puisque dans dix ans ce sera toujours la même chose? pense-t-il. Il a une femme propre à rien, beaucoup d'enfants qu'on ne peut élever, et qui crèvent de misères et de maladies.

Qu'on lui donne donc son *Allotment Act*, c'est-à-dire la gestion de ses intérêts, et on verra s'il ne rivalisera pas avec l'heureux paysan français.

C'est ce que nous lui souhaitons de tout notre cœur.

THOMAS GRIMM.

NOS INSTITUTIONS DE CHARITE

(Suite).

V.

Si l'on en croit les déclarations intéressées des communautés religieuses et de leurs porte-paroles ordinaires, toutes les misères humaines sont secourues pour l'amour de Dieu et par les dollars de la population.

Les personnes qui ne parcourent la ville qu'au trot allongé d'un cheval fringant, et ne choisissent que les grandes voies, sont aussi celles qui ne savent pas voir. Aussi n'ont-elles jamais vu les guenilles humaines qui traînent, gémissantes, le long des trottoirs, implorant la charité des passants.

Eh bien, parmi ces démolitions de la société, il est des débris qui sont indignes de la pitié des braves gens, cela n'est pas douteux; mais cette supposition nous autorise-t-elle à repousser les infortunés qui sollicitent piteusement notre assistance? Cette indignité hypothétique de quelques-uns doit-elle priver les misérables sans pain ou sans abri des secours que nous serions tenus de leur donner si toutes les saintes maisons de la ville n'en avaient pas le monopole... à nos frais?

La charité ne nous regarde pas, nous autres laïques ; nous avons le cœur trop racorni, et nous sommes trop sots pour savoir découvrir les misères douloureuses qui affectent tant de sujets ; nous n'avons pas la vocation, du reste, et les bienfaits que nous pourrions répandre ne sauraient être agréables à Dieu.

Parlez-moi des bonnes sœurs et des bons frères pour accomplir cette besogne avec désintéressement et avec empressement. Ces tendres cœurs larmoyent au récit de toutes les infortunes, prient pour le soulagement de toutes les souffrances, intercèdent nuit et jour auprès du Tout-puissant pour la guérison de tous les maux. Ma grand'conscience, c'est touchant !

Seulement, les maux grandissent, les souffrances augmentent, les infortunes se multiplient... et les dons de toute nature s'amoncellent toujours chez les sauveurs patentés.

Cette chère madame Une-Telle, blottie dans sa berceuse capitonnée, oscillant auprès d'un feu clair qui égaye son salon sévère, croit dans la sincérité de son âme que les dons généreux qu'elle distribue aux quatre points cardinaux de Montréal, dans tous les établissements à minarets ou à campanile, ajoutés à ceux que ses amies répandent, suffisent pour supprimer la misère hideuse qui ronge les grandes villes en général et Montréal en particulier.

Ah ! quelle erreur, chère madame !

Les rues grouillent de mendiants dépenaillés, qui vont dans la bise le ventre creux et le sang glacé.

Par compensation, les couvents baignent dans une chaleur douce que j'oserai appeler sraphique, tandis que leurs picuses cuisines embaument le godiveau.

Ah ! vous croyez, madame, que, grâce à vos courtiers de charité, s'il y a encore des pauvres il n'y a plus de misérables ? Eh bien, sortez, allez faire, à pied, un tour en ville, et au bout d'une heure d'excursion vous nous direz combien vous avez compté de créatures humaines exposées à la mordante rigueur du froid, affalées sur la glace et tendant une main défaillante à la vaine pitié des passants. Vous nous direz par la même occasion combien de chiens ou de chats vous avez rencontrés subissant le même sort.

Il y a quelques semaines, un mercredi, ce mercredi qui a été le jour le plus froid de l'année, je sortais du Théâtre Français en compagnie d'un ami. Nous avions à peine parcouru un arpent lorsque mon compagnon me dit : — Attention à votre nez, Lupus, il est en passe de geler.

La vive lumière que répandait un magasin de la rue Ste. Catherine lui avait révélé l'intéressante pâleur du plus bel ornement de mon visage.

Je le frictionnai avec empressement et tendresse, en continuant notre route.

Nous entrâmes dans la rue St. Denis. Elle était déserte et morne. Nous allions atteindre la rue Dorchester, lorsqu'une série de sons étouffés, lamentables et intermittents frappa nos oreilles :

Lo, lou, ... piiii ... cou, cou, cou ... fece ... bou, bou ... flac !

C'était ce pauvre vieux — vieux ou vieille, nul ne peut le dire — ce pauvre être humain que tout le

monde connaît, et qui, accroupi sur la neige, la partie supérieure du corps reposant sur une boîte vermoulue autrefois nommée "orgue de barbarie," moud éternellement sur sa machine détraquée la même cacophonie pitoyable.

Comment ce misérable, étendu sur le sol glacé, enveloppé de la tête aux pieds d'une sorte de plaid rapé, pouvait-il supporter sans mourir une température si basse ? Par quelle épouvantable accoutumance est-il parvenu à braver impunément un froid pareil ? C'est une pensée que l'on ne peut avoir sans frémir.

Je sais qu'il y a des mendiants de profession qui mènent la vie joyeuse au dépens des gens charitables. Je ne plaide pas pour eux, car ce sont des voleurs paresseux que l'on devrait envoyer aux travaux forcés. Mais jamais personne ne croira à une feinte de la part des parias qui, une journée durant, se tiennent, immobilisés par des infirmités, fixés à la même place, dans le grand vent cruel, sous la neige corrosive, sur un fond de glace qui les soude au sol.

Ils sont là, attendant de quoi se procurer l'odieuse pitance qui leur permettra de perpétuer leur supplice.

Et nous ne faisons rien pour ces damnés de la société. Nous leur accordons un regard de pitié ou de dégoût, et nous passons sans jeter une obole aux pieds de ces martyrs, parce qu'il faudrait nous arrêter, nous déganter et nous exposer ainsi au froid ! Nous passons en masquant notre lâcheté sous l'indifférence !

C'est atroce.

Et pourtant, nous avons un semblant de raison d'agir ainsi et une excuse : c'est que les communautés religieuses sont chargées de pourvoir au soulagement de ces infortunés. Ne le faisant pas, elles sont mille fois plus infâmes que nous !

Quand aurons-nous le patriotique courage de contraindre ces riches oisifs à remplir leur mission ou de leur montrer la porte, en cas de refus ?

* *

Soyons justes, pourtant, et reconnaissons aux institutions charitables une qualité au moins : celle d'encaisser, si elles ne savent point déboursier.

Un brave curé de la Province mourut, il y a une dizaine d'années, laissant tout son bien, \$25,000, à une communauté de bonnes sœurs qui devait répartir quelques dons minimes à droite et à gauche. Le curé avait un neveu qu'il avait placé au séminaire de X... et dont il payait la pension. Par son testament, il exigeait formellement que la communauté légataire se substituât à lui auprès de son neveu en lui versant les sommes indispensables pour achever ses études classiques et professionnelles. On lui octroya mensuellement une somme dérisoire, mais après sa sortie du séminaire, ses études classiques terminées, les bonnes sœurs lui coupèrent les vivres. Le testament en main, il attaqua l'établissement et obtint un jugement favorable. Il dût recommencer quatre fois la même opération, et quatre fois le tribunal lui donna gain de cause. Seulement, la dernière fois, il en fut pour les frais ; le saint établissement s'était mis en faillite.

Le brave garçon aurait pu ne pas tout perdre, s'il avait voulu, car au moment de la sainte déconfiture on lui offrit sérieusement *un quart de cent dans la piastr*. Ce qui, sur des arrérages se montant à \$150, représentait la somme de *trente-sept cents et demi* !

Quelques mois après cette aventure, l'institution se reformat, sous une autre raison sociale, bien entendu, selon les règles du parfait banqueroutier.

Elle habite un monument dont elle est légitime propriétaire, et que l'on évalue deux cents mille piastres.

Afin de rassurer ceux de nos lecteurs qui auraient des craintes pour l'avenir de cet honnête établissement, n'oublions pas de dire qu'il se livre à une industrie lucrative à qui le petit accident de la faillite n'a fait que du bien.

Dieu soit loué.

* * *

Notre admirable clergé, jaloux de nous inculquer toutes les connaissances ... qui lui sont profitables, ne manqua pas de nous apprendre que l'enseignement est une vocation, et que ceux et celles qui s'y livrent dans les couvents le font au nom de Jésus et par pur dévouement.

Le Rév. père Z. Lacasse, O.M.I., dans son *Prêtre rougé*, ne manque pas d'établir, à l'aide d'une fine ironie d'un goût tout à fait aristocratique, la différence qui existe entre l'enseignement donné dans les institutions religieuses et celui donné par les maîtres laïques. L'avantage, au point de vue de la qualité et du prix, reste aux communautés ; cela va de soi.

Le bon missionnaire, dans ce livre incomparable, lance à la fois un défi et une menace : il défie les autorités d'imposer les communautés, et il menace les parents d'une augmentation sensible dans le prix des études, si les exemptions de taxes tombaient pour les maisons chères à son cœur.

Voici le sens des paroles du remarquable père oblat : "Vous payez la moitié moins cher dans les couvents où vos enfants reçoivent une éducation supérieure ; l'excessif bon marché de nos maisons résulte justement de l'exemption de taxes qui leur est accordée. Si vous supprimez ce privilège, il faudra augmenter les prix, et vous aurez craché en l'air, comme des nigauds, etc."

Eh bien, le révérend père se trompe. S'il y a quelque chose d'excessif dans le tarif des communautés c'est précisément l'exagération des prix de pension.

Dans le numéro d'août dernier, et dans un article intitulé *Sermon laïque*, je disais, parlant d'un couvent de dames de la province :

"Les externes, au contraire, paient \$2.50 par mois pour avoir accès dans les classes. Pour apprendre la musique, il faut payer \$2.00 par mois de supplément ; pour apprendre le dessin, \$1.50 par mois ; pour apprendre l'anglais \$1.00 par mois. Voi à déjà, pour les dix mois de l'année scolaire, \$70.00 sorties de la bourse paternelle. Si c'était tout, ce serait parfait. Mais il y a les livres, cahiers et fournitures, qui en absorbent presque autant, etc."

Je me bornais à relater une expérience personnelle, sans donner le détail des frais accessoires qui enflent si outrageusement les prix. Aujourd'hui, je vais donner ces chiffres.

Nous recevons d'un de nos amis la lettre suivante :

Ottawa, 1er Février 1894.

Mon cher monsieur,

En furetant dans mes papiers, j'y trouve un compte dont je vous envoie copie. Quand vous aurez l'occasion d'éplucher les *bonnes saurs*, cela pourra peut-être vous servir.

L'original est en ma possession. A vous les commentaires si vous trouvez qu'il y a lieu.

Bien à vous

X...

A cette lettre était annexé le compte suivant :

Doit Chs. X... d'Ottawa aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de l'Assomption :

3 mois de pension et de classe.....	\$44.00
Leçons de musique et 3 mois pratique extra.....	22.00
Chambre.....	5.00
Lit et fournitures.....	8.00
Classiques et ouvrages.....	19.28
Morceaux de musique.....	12.80
Remèdes.....	2.00

\$113.08

Ce qui, à ce compte, porte la pension d'une fillette, pour les dix mois de l'année scolaire, à \$141.35.

Je ne vois guère dans ces prix que je ne trouve pas exagérés d'ailleurs, qu'il y ait une différence de moitié comparativement aux prix payés dans les établissements laïques ... à moins que ce ne soit une moitié en plus.

N'oublions pas non plus qu'à Montréal on accorde aux bonnes sœurs une subvention annuelle de \$6.00 par élève, tandis que l'on ne donne que \$3.00 aux académies laïques.

(A suivre.)

LUPUS.

INSOLENCE OU SOTTISE

Lorsque les membres du clergé mettent la main à la plume, suivant l'expression consacrée, et accaparent quelques colonnes de journaux pour s'épancher sur les choses de ce monde, on se demande vraiment si c'est la sottise, la naïveté ou l'insolence qui domine.

L'ignorance que ces pauvres gens ont des habitudes et des expressions, des usages et des coutumes du monde leur fait commettre des impairs qui pourraient passer pour de grossières insultes.

Ainsi, la *Presse* public des écrits d'un certain abbé Dupuis que nous ne connaissons pas, et contre lequel

nous ne pouvons avoir aucun préjugé ni aucun sentiment hostile.

Pourtant, ce qu'écrivit cet abbé est si monumentalement désolant comme style, comme idée, qu'il nous faut protester, et demander sérieusement si l'on veut faire des farces avec des choses éminemment respectables ou si l'on ne voit pas tout ce qu'il y a de grotesque dans un récit comme celui-ci emprunté à la neuvième lettre.

Il s'agit d'une audience au Vatican :

A midi vingt minutes, on vient nous chercher pour entrer enfin dans le cabinet de travail du Souverain-Pontife, où Sa Sainteté nous attendait avec Mgr Bégin.

Mgr Gagnon et M. Raymond Casgrain battent la marche ; je les suis avec M. René Casgrain, puis à la file, MM. Joseph et Hercule Gignac, ainsi que M. McGinty, curé de Holy-Cross (San Francisco). Arrivés après les trois genuflexions d'usage aux pieds de l'auguste Vieillard, Mgr Bégin présente Mgr Gagnon : "Très-Saint-Père, Mgr Gagnon, secrétaire-archiviste de Québec, a rendu de grands services en compilant, de concert avec Mgr Têtu, les mandements des évêques de Québec." — "Jusqu'où remontez-vous ? demande Léon XIII." — "Jusqu'à Mgr de Laval, premier évêque de Québec..." — "Le même, ajoute Mgr Bégin, que Votre Sainteté a déclaré vénérable." — "Est-il question aussi des affaires religieuses de Montréal ?" — "Très certainement, Saint Père, répond Mgr Gagnon ; la création du diocèse de Montréal étant relativement récente, l'histoire religieuse de ce pays se rattache à celle de Québec." — "Et puis, s'agit-il également de Chicoutimi ?" (Le Pape a prononcé *Kicoutimi*). — "Oui, Saint-Père, pour la même raison ; Chicoutimi est un démembrement de l'archidiocèse de Québec." — "C'est vrai, dit Léon XIII, Québec a été démembre... Enfin, combien de volumes avez-vous publiés ?" — "Six, Très Saint-Père." — "Hé bien ! continuez, continuez."

"Voici à vos pieds, Très-Saint Père, M. l'abbé Raymond Casgrain, notre éminent écrivain, qui depuis plus de vingt-cinq ans s'occupe de l'histoire de l'église canadienne." — "Très bien, très bien !... Avez-vous consulté les archives du Vatican ?" — "Nous avons commencé, et nous continuons nos recherches," reprend M. Casgrain.

"Cet autre prêtre est M. René Casgrain, curé de Sillery, qui, avec tous ces messieurs, vient assister à votre jubilé épiscopal." — "J'étais le quatrième ; C'est M. l'abbé Dupuis, professeur de Théologie, au collège de Lévis." Et alors, pendant que le Saint-Père me bénissait, je baisais la mule papale, puis sa main que je tenais dans la mienne...

Mgr Bégin continue : "Voici deux frères, les messieurs Gignac ; ils viennent terminer leurs études sacrées à Rome." — "Ah ! s'écrie Léon XIII, venez étudier à Rome ?" — "Oui, Très-Saint-Père, répond M. J. Gignac, nous suivons les cours du

Séminaire Pontifical!! Et le Pape, les caressant avec bonté : "Très bien, très bien !" fait-il. — "Enfin, dit Mgr Bégin, permettez que je présente à Votre Sainteté, M. l'abbé McGinty, curé de Holy-Cross, à San Francisco, un excellent curé." — "Alors, reprend Léon XIII, vous appartenez à Mgr l'archevêque Allemairey ?" — "Pardou, Saint-Père, il est mort il y a déjà quelque temps. Notre Ordinaire aujourd'hui est Mgr Riordan."

En ce moment commence la série de bénédictions de nos objets de piété. M. l'abbé René Casgrain sollicite, entre autres faveurs, une indulgence spéciale pour un grand crucifix à faire vénérer le Vendredi Saint, dans sa paroisse. — "C'est bien, dit le Pape, j'accorde une indulgence de cent jours." Puis, touchant chacun de nos articles de dévotion : "je bénis tout et accorde les indulgences apostoliques." — Encouragé par tant de bienveillance, je m'adresse à Sa Sainteté : "Très-Saint-Père, veuillez, s'il vous plaît, appliquer à ces trois crucifix l'indulgence de la bonne mort, *pro omnibus moribundis*, et aussi les indulgences du Chemin de la Croix." — "Pour les malades alors," interrompt le Souverain Pontife. — "Parfaitement, Très-Saint-Père." — "Très bien," fait Léon XIII, en les touchant. — Enfin, mettant le comble à notre joie : "Je bénis tous vos parents, vos communautés religieuses, toutes vos intentions. *Ecrivez à vos familles* que le Pape les bénit toutes en vous bénissant."

Nous n'avons rien voulu souligner par respect non pour l'auteur mais pour la dignité du personnage dont le nom est cité ; mais on admettra que jamais impie n'aurait pu écrire un article destiné à rabaisser autant le chef de la chrétienté et à amoindrir la portée de ses paroles.

Nous représenter ainsi le Pape bénissant à la brasse tout ce qu'on lui présente, accordant à tort et à travers les indulgences à pleines mains, n'est-ce pas de nature à diminuer profondément la foi dans les cœurs ?

Et puis la sottise de mettre dans la bouche du Pontife cette vieille farce de "*continues, continues, mon enfant!*" que McMahon adressait au nègre de St. Cyr, n'est-ce pas du comique le plus déplorable ?

Profiter aussi du nom d'un évêque, Mgr McGinty, pour rééditer la scie américaine de la mort de *McGinty*, c'est d'un mauvais goût déplorables contre lequel nous protestons de toutes nos forces.

Le récit de l'audience au Vatican donné par la *Presse* est désolant de sottise et de naïveté, s'il n'est pas volontairement pervers.

Pourquoi donc nos abbés ne laissent-ils pas aux journalistes leur métier, et ne se contentent-ils pas de leur, qui est, pourtant, assez productif ?

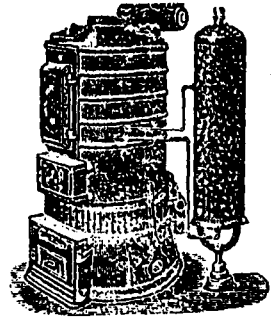
FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Passionné d'Appareils à Gaz, à Eau,
Chaudière et à Vapeur, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



COGNAC Vye MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Générale pour le Canada,

516 RUE ST. FAUL, MONTREAL

11-92

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,

Chambres 613 et 614. Bâtisse de la New
York Life, 111 Place d'Armes, Montreal

MM. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique

Harpes à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford MONTREAL

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 franc

A. FILIATREULT,
Directeur-Gérant.

312 rue Craig
Boîte Postale 321.

Téléphone 6826

CHOSSES UTILES

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,
UN BEAU PORTE-CRAYON,
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent; une gomme à effacer, montée
en argent; un magnifique cendrier en verre taillé; un joli
rattelier en aluminium, pour plumes; un calen-
drier d'art; un porte-cartes ou vide-
poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de
15 cents à une piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des
FETES.

CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :

PAPETIERS ET IMPRIMEURS.

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame

MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,519,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

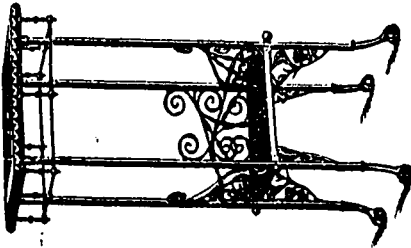
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

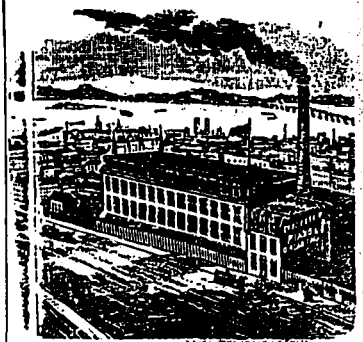
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de me-
bles de toutes sortes à des prix
rés modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEBEC

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisly sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisly, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA. 1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

A surance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4 464,081.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8 568,457.10
Augmentation sur 1891.....	2 804,835.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.61
Actif au 31 Décembre 1892.....	214,693.14
Augmentation sur 1891.....	3,403,703.91
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	518,129.14
Augmentation sur 1891.....	293 1,320.23
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	537,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	307,423.77
Reclamations après décès durant 1892.....	244,028.77
Diminution sur 1891.....	151,528.38
	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

